

Fiche 3 : Organisation et financement de la GPI.

1 Généralités

- Le principe d'une **police intégrée structurée à deux niveaux** est **conservé**.
- Les ajustements structurels et substantiels nécessaires sont en cours pour que nos services de police puissent continuer à relever les défis actuels et futurs.
- Le gouvernement continuera d'investir dans un meilleur fonctionnement encore plus efficace, dans une police de proximité et facilement accessible, dans suffisamment de personnel spécialisé et dans la disponibilité des technologies et moyens les plus innovants pour nos services de police et de sécurité.
- En début de législature, le gouvernement mènera le débat sur les missions essentielles et dans le cadre duquel il recentrera entre autres la répartition des tâches et des compétences de la police fédérale et locale en l'actualisant le cas échéant.
- Un plan fédéral de canaux renforcé sera déployé à Bruxelles et dans ses environs, conformément au plan de 2015. Ce nouveau plan comprendra un renforcement des zones de police locales concernées, afin de pouvoir surveiller de près les individus radicalisés et d'agir avec force contre les phénomènes criminels sous-jacents tels que le trafic d'armes et d'êtres humains, le trafic de drogue, l'économie illégale, etc. Les villes confrontées à des difficultés similaires peuvent également revendiquer la même approche.

2 Police locale

2.1 Fusions volontaires

- Sur la base des études scientifiques déjà réalisées, le gouvernement créera une assise auprès des administrations locales et rendra attrayante l'étape nécessaire vers des zones de police plus grandes et plus efficaces qui permettront de mener une politique uniforme, d'affecter plus efficacement et plus humainement



le personnel et les ressources et permettront également de se concentrer sur la spécialisation sans mettre en péril l'ancrage local ni l'autonomie communale.

- Le gouvernement est convaincu que les économies d'échelle renforceront et stimuleront la proximité policière et encourageront donc un mouvement de fusion axé sur la centralisation des compétences et une coopération proactive efficace, tout en respectant la proximité de la police avec les citoyens.
- Le gouvernement veillera à ce que les limites des zones de police fusionnées se situent à l'intérieur des limites des zones de secours, lorsque c'est possible. Pour réaliser cette ambition de fusion, le gouvernement chargera les gouverneurs, au début de cette législature, d'élaborer une trajectoire de fusion pour les zones pour lesquelles les études montrent que des économies d'échelle sont nécessaires. Les gouverneurs en feront rapport au ministre compétent deux fois par an.
- L'accent n'est pas seulement mis sur l'efficacité, la rationalisation et la transparence financière, mais aussi sur l'offre d'une assistance policière de proximité, de meilleure qualité et de qualité égale. Après une fusion, les ressources allouées à la police ne doivent pas diminuer. Les ressources libérées grâce à l'effort d'efficacité seront réinvesties dans la politique de sécurité, en particulier dans la police de proximité, l'action de quartier, les patrouilles à vélo, etc.

2.2 BRUXELLES : UNITÉ DE VISION ET DE LEADERSHIP

- Le gouvernement affirme qu'il est clairement nécessaire d'avoir une plus grande unité de vision et de commandement (leadership dans l'accord) en ce qui concerne la politique de police et de sécurité dans la capitale. Compte tenu de l'interconnexion territoriale de la Région de Bruxelles-Capitale en matière d'urbanisation et de sécurité, il est nécessaire de mener une politique de sécurité claire.
- Ce gouvernement prendra donc la décision de fusionner les six zones de police bruxelloises en une seule zone.

2.3 FINANCEMENT DES ZONES DE POLICE LOCALE

- Le nouveau gouvernement souhaite introduire un nouveau modèle de financement simple pour les zones de police locale, remplaçant la norme actuelle KUL, dans le but d'allouer à chaque zone de police locale, en tenant



compte de sa spécificité, les ressources lui permettant d'offrir des services de police de base équivalents et adéquats.

- Le point de départ est un financement plus élevé, plus souple et plus transparent des zones de police locales (y compris l'indexation) sur la base d'une clé de répartition réaliste et responsable qui peut être ajustée si nécessaire. À cette fin, le gouvernement travaille avec des paramètres qualitatifs qui ont déjà fait l'objet de recherches et d'études scientifiques au cours des dernières années et qui correspondent à la réalité dans laquelle nos policiers doivent travailler.

2.4 Police de proximité

- Les inspecteurs de quartier sont essentiels à la sécurité de nos communes et de nos quartiers. Le gouvernement va donc renforcer leur fonctionnement, d'une part pour augmenter le nombre d'inspecteurs de quartier et, le cas échéant, en les doublant afin que la norme d'un inspecteur de quartier pour 2000 habitants soit respectée. On veillera à ce qu'ils puissent passer la majeure partie de leur temps de travail disponible sur le terrain.

3 Police fédérale

3.1 Généralités

- Il y aura une répartition plus équilibrée entre les moyens en personnel, d'une part, et les ressources d'investissement et de fonctionnement d'autre part.
- Le gouvernement veillera à ce que les services de police fédéraux disposent des ressources TIC modernes nécessaires, d'un équipement personnel sûr, de véhicules modernes et en nombre suffisant, d'armes adaptées et d'autres équipements suffisamment spécialisés pour pouvoir accomplir correctement leurs tâches.
- Il sera veillé à ce que la police fédérale puisse redistribuer les crédits de manière flexible en fonction des besoins de l'organisation.
- Tout excédent de crédit pourrait être utilisé pour couvrir des coûts (imprévus) au cours du même exercice. Le gouvernement investira dans la capacité aérienne de la police fédérale et de la protection civile, entre autres.
- La procédure actuelle de répartition stricte du personnel (modèle IRI) sera remplacée par un plan de gestion du personnel plus souple.



3.2 Audit approfondi

- Au début de la législature, il y aura immédiatement une analyse des services de la police fédérale afin d'augmenter structurellement le rapport entre l'input et l'output. La réduction du morcellement de la hiérarchie et de la bureaucratie ainsi que le renforcement des services opérationnels d'autre part sont particulièrement importants à cet égard.
- En vue d'améliorer l'efficacité opérationnelle et d'obtenir une police fédérale mieux coordonnée et spécialisée, la structure lourde actuelle doit évoluer vers un ensemble plus efficace, avec moins de directions et d'overhead, mais avec des cadres intermédiaires et de base plus forte. Il doit également y avoir un glissement/redistribution des missions. Les missions essentielles de la police fédérale évolueront de manière à ce qu'elles soient davantage conformes aux principes de subsidiarité et d'orientation vers les résultats mentionnés ci-dessus. Outre ces changements nécessaires à la structure de base, des efforts sont également déployés pour établir une culture de responsabilisation. Afin de pouvoir évaluer l'efficacité et l'efficience de la police fédérale, un système d'audit et de responsabilisation basé sur des objectifs mesurables sera donc mis en place. Si les objectifs fixés ne sont pas atteints, le mandat du responsable ne sera pas renouvelé, sauf en cas de force majeure démontrable.

3.3 PJF

- Au début de la législature, il y aura une augmentation des ressources de la police judiciaire fédérale. Tous les cadres des PJF seront remplis (dans l'attente d'une mesure de la charge de travail). De plus, en prévision de cet exercice, le cadre de la PJF Anvers sera porté au moins au niveau de la PJF Bruxelles en priorité.
- Le recrutement du personnel issu d'autres branches sera simplifié, ils se verront attribuer leurs propres pouvoirs de police limités (par exemple, la rédaction de procès-verbaux comme peuvent le faire aujourd'hui les services d'inspection sociale), et un statut basé sur le marché sera prévu afin qu'il soit intéressant de passer en PJF.

